



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE

**Réunion associations
du 04/12/2023**



Agir • Mobiliser • Accélérer



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

04/12/2023

La planification écologique



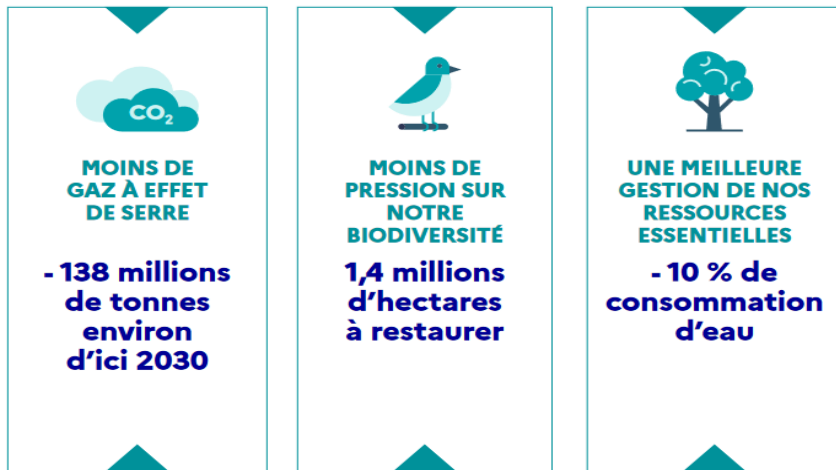
- Une méthodologie décidée en mai 2022 par le Président de la république, pour **bâtir un plan d'action destiné à réduire notre empreinte écologique, en nous projetant dans un monde habitable, juste et désirable**
- Chantier confié à la Première ministre, avec l'aide d'aide d'un SGPE

Les chantiers de la planification écologique



L'ambition portée par la planification écologique

Pour réussir la transition écologique et suivre une trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de pression sur notre biodiversité, et de meilleure gestion de nos ressources.



LE PLAN DOIT PERMETTRE À CHACUN D'ENTRE NOUS :

- de **lutter contre les causes du changement climatique** qui nous touchent déjà (hausse des températures, sécheresse, manque de ressources,...),
- de **bénéficier d'un environnement vivable pour soi, ses enfants, sa famille** (une meilleure qualité de l'air, des écosystèmes plus résilients, des villes moins bruyantes...),
- mais aussi de **maintenir et développer notre qualité de vie** (bien-être, emploi, pouvoir d'achat, souveraineté...).

Une trajectoire de décarbonation ambitieuse :

Baisse de 55 % de nos émissions GES d'ici 2030, par rapport à 1990

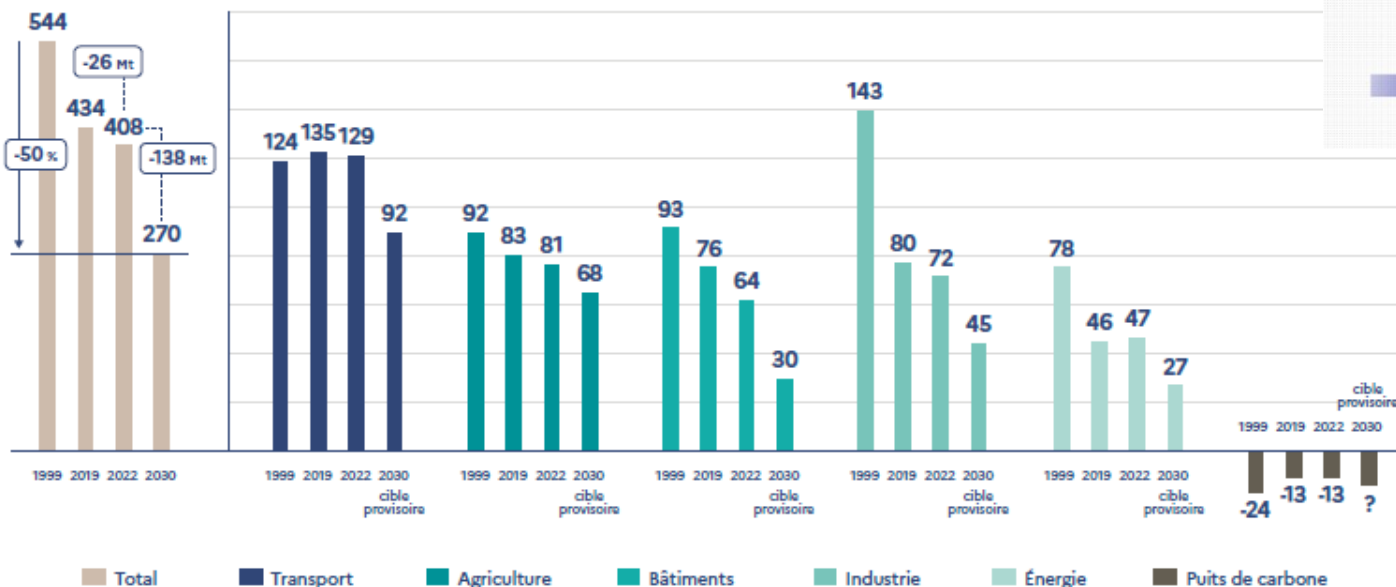
= il nous faut faire en 10 ans autant qu'en 30 ans

= baisse de 4 à 5 % par an de nos émissions

Constats et trajectoires de décarbonation

Répartition de l'effort par secteur pour atteindre les objectifs 2030

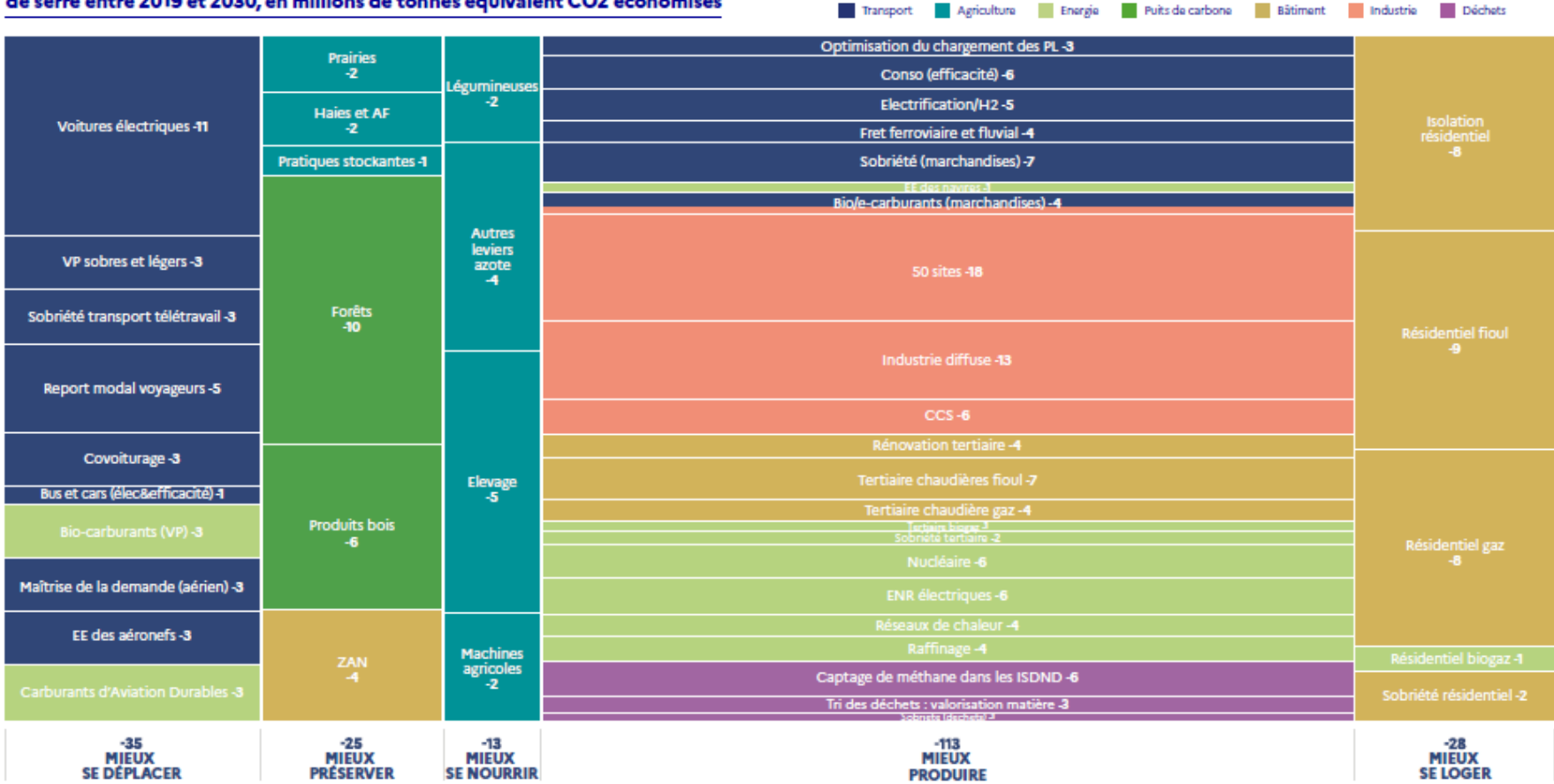
Emissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030, en millions de tonnes équivalent CO₂



-55%
d'ici 2030

Tous acteurs de la transition – Principaux leviers identifiés pour atteindre les objectifs 2030

Répartition provisoire des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030, en millions de tonnes équivalent CO2 économisés





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

04/12/2023

La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Un enjeu d'intégration des spécificités de chaque territoire dans le plan national pour que les deux exercices (national et territorial) soient mis en cohérence et se nourrissent mutuellement

Un enjeu d'harmonisation des démarches infra régionales existantes, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux

Un enjeu d'appropriation au niveau territorial de la nécessité de la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources et de l'impact spécifique à chaque territoire

Un enjeu de mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré

Un objectif d'accélérer la mise en œuvre des actions qui relèvent des compétences des collectivités territoriales

La Conférence des Parties - « COP »

Un processus en 4 étapes :



REALISER UN
DIAGNOSTIC
PARTAGE DU
TERRITOIRE



CONDUIRE
UN DEBAT



CHOISIR LES
ACTIONS A MENER
A L'ECHELLE
INFRAREGIONALE



ETABLIR UNE
FEUILLE DE
ROUTE
REGIONALE 2030

Objectif : construire une feuille de route régionale 2030, à partir des choix d'actions des collectivités

Les prochaines étapes en Pays de la Loire

Démarche co-pilotée préfet de région-présidente du conseil régional

Organisation d'une COP régionale d'ici la fin d'année

2024 : échanges avec les collectivités territoriales pour dégager des priorités d'actions, des engagements

Élaboration d'une feuille de route régionale à 2030

La stratégie française énergie-climat (partie PPE) en consultation : vos contributions attendues d'ici le 15 décembre à 23h00 à l'adresse suivante : strategie-energie-climat@developpement-durable.gouv.fr

« La mer en débat » : sur toutes les façades maritimes en France
Programme des évènements en PDL et Bretagne sur
<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Mise en place du comité régional de l'énergie (réunion de lancement a eu lieu le 23/10/2023).

Définition d'une trajectoire de référence d'adaptation au changement climatique

Zones d'accélération des énergies renouvelables

⇒ Les ZAER témoignent de la volonté politique des communes. Les projets développés dans ces zones bénéficieront d'avantages (bonus financiers et délais). Des projets peuvent être développés en dehors de ces zones.

⇒ L'exercice de planification couvre l'ensemble des énergies renouvelables : Photovoltaïque (au sol + sur bâti), éolien terrestre, chaleur renouvelable, méthanisation...

⇒ La note d'accompagnement de la DREAL est disponible en ligne

